



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00216

Numéro SIREN : 520 762 220

Nom ou dénomination : A.D.S.L.

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 2363

Le - 7 JUIN 2017

n° 2017 B 2363

A.D.S.L.

Société à responsabilité limitée

au capital de 80.000 euros

Siège social : Zone Artisanale de Bel Orient

56140 BOHAL

520 762 220 RCS VANNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 162.087,94 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 162.087,94 €

Affectation :

- Aux réserves :

Autres réserves 162.087,94 €

TOTAUX : 162.087,94 € 162.087,94 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 juillet 2015	160.000 euros		
31 juillet 2014	150.000 euros		
31 juillet 2013	140.000 euros		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

POUR COPIE
Certifiée Conforme

Liasse 16 IS RN

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le - 7 JUIN 2017
n° 2017B2363

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL ADSL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise ZA de Bel Orient 56140 BOHAL Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 2 0 7 6 2 2 2 0 0 0 0 1 7 Néant ☐

Exercice clos le. 31/10/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CO	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	57 205
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	81 269
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	100
	TOTAL (II)	BJ	BK	138 475
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	62 420
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 112
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	109 513
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	331
TOTAL (III)		CJ	CK	508 476
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	138 475
				566 986

Renvois (1) Dont droit au bail

Clause de réserve de propriété *

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

(3) Part à plus d'un an

Stocks

Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Designation de l'entreprise		SARL ADSL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	153 567		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 088		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	403 655	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	63 409		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 132		
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 790		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	163 331	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	566 986	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	114 923			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SARL ADSL		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	590 897	FH	590 897	
		FJ	590 897	FK	590 897	
	Chiffres d'affaires nets *			FL	590 897	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	20	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 590 918	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS
	Variation de stock (marchandises) *					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 146 221
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 3 068
	Salaires et traitements *					FY 124 162
	Charges sociales (10)					FZ 66 556
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions				GA 21 661
			Sur actif circulant dotations aux provisions *			GB
			Pour risques et charges dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)					GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE 162
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF 361 830
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GG 229 088	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL 1 953	
	Différences positives de change				GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	
Total des produits financiers (V)					GO 1 953	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ 998	
	Différences négatives de change				GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	
Total des charges financières (VI)					GT 998	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU 955	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV 230 043	

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SARL ADSL								Néant ☐ *	
							Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *						HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *						HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *						(X)	HK	67 955	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	592 871	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	430 783	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	162 088	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières				HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
	(3)	Dont {	Crédit bail mobilier *				HP		
			Crédit bail immobilier				HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH	160	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					IX		
	(7)	Dont transferts de charges					A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives					A6	obligatoires A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N-1			
REG PROVISION HONORAIRES						Charges antérieures	Produits antérieurs		
						160			

* Des explications concernant cette rubrique sont indiquées en annexe.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SARL ADSL										Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Conductives à une réévaluation constatée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	103 000	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	92 005	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 880	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	196 885	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	100	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	100	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	196 985	OH		OJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				I0		OX		OY	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-SD bis 2016

Exercice clos le 3 1 0 7 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ADSL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2016 - Etat préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ADSL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporables			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I											
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	43 725	QA	13 480	QB		QC	57 205	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	71 208	QI	8 181	QJ		QK	79 389	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 880	QM		QN		QO	1 880	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	116 814	QV	21 661	QW		QX	138 475	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	116 814	ØP	21 661	ØQ		ØR	138 475	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorpo- rables TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				Total général non ventilé (NW - NY)					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à éteindre								Z9		Z3	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ADSL Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A 6E 02 9U 06	6B 6F 03 9V 07	6C 6G 04 9W 08	6D 6H 05 9X 09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE UG UJ	UF UH UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADSL Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US				
	Autres immobilisations financières	UT	100	UV	UW	100			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou fidigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	62 420	62 420					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 500	3 500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	228	228				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 384	1 384				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR							
	Charges constatées d'avance	VS	331	331					
	TOTAUX			VT	67 962	VU	67 862	VV	100
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	63 409	20 917	42 492	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	3 000	3 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	13 132	13 132			
	Personnel et comptes rattachés	8C	23 153	23 153			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	42 198	42 198			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 335	17 335		
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 105	1 105			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX			VY	163 331	VZ	120 839	42 492
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	20 629	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SADE Experts-comptables Janvier 2016 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2016

Désignation de l'entreprise SARL ADSL		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N, clos le 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *
							à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL						
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
							TOTAL I
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
			- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cédés (art. 208 C)		K3	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	
				Zones créées par les entreprises (art. 44 septies A)		L5	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	224 829		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	224 829		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

DGFIP 2058 A 2016
Extension

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SARL ADSL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 153	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☒

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADSL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	146 629		Dividendes		ZE	140 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	146 629		Report à nouveau		ZG	(0)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	146 629			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance									YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS									XQ	51 445
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	960
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	7 079
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	86 738
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	146 221
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	769
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									YZ	2 299
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	3 068
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	118 180
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	26 934
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *									ØZ	99 400
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)									YP	3
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *									XP	
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0									ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA									JK	Plus-values à 15 %
										JM	Plus-values à 10 %
	Groupe: résultat d'ensemble JD									JN	Plus-values à 15 %
										JP	Plus-values à 10 %
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH									JJ	N° SIRET de la société mère du groupe

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑫

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL ADSL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1955, 1958 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (15)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (16)							
CADRE C : autres plus values taxable à 19 % (17)			(A)	(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 219 E du CGI.

SADE Experts-comptables Janvier 2016 - Etal préparatoire.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

Page 36

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 52 A
du Code général des impôts).

Designation de l'entreprise : SARL ADSL

Néant ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
	N 1		
	N 2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col (7)=(2)+(3)+(4)-(5)-(6)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N					
	N 1					
	N 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ADSL</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2016

Exercice ouvert le 01082015 et clos le 31072016 Durée en nombre de mois 1 2				
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC	590 897		
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM	590 897		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾				
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON			
Variation de stocks (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	96 356		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 250		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OJ			
TOTAL 2	OJ	98 606		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	492 291	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	492 291		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	RV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	590 897		
Période de référence	CY	0 1 / 0 8 / 2 0 1 5	GZ	3 1 / 0 7 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : État préliminaire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31072016

N° SIRET 5 2 0 7 6 2 2 2 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADSL

ADRESSE (voie) ZA de Bel Orient

CODE POSTAL 56140

VILLE BOHAL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 319

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 481

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Soc. Civile Dénomination SC TEAM EUC

N° SIREN (si société établie en France) 811401850 % de détention 39,88 Nb de parts ou actions 319

Adresse : N° Voie KRAVEL

Code Postal 56140 Commune RUFFIAC Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique EUGERAY Prénom(s) LUDOVIC

Nom marital % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date 15/09/1965 N° Département 49 Commune ANGERS Pays

Adresse : N° Voie 51 RUE DE LA VIEILLE VILLE

Code Postal 35600 Commune REDON Pays

Titre (2) M Nom patronymique CORRE Prénom(s) JEAN LUC

Nom marital % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date 15/06/1961 N° Département 29 Commune LANDIVISIAU Pays

Adresse : N° Voie 12 RUE DU FOURNIRET

Code Postal 56220 Commune MALANSAC Pays

SARL ADSL - 56140 BOHAL - ZA de Bel Orient

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Annexes 16

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 566 986,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 162 087,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649 pour 5214 euros.

« Le crédit d'impôt emploi compétitivité (CICE) a pour objectif de permettre à l'entreprise de dégager des moyens financiers pour investir, gagner des parts de marché, recruter et former son personnel, favoriser l'innovation et la recherche, restaurer son fonds de roulement ou accompagner la transition écologique et énergétique. Son utilisation par l'entreprise s'est faite conformément aux enjeux précités »